

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

55 rue de la République

76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Madame Dominique FIS
Directrice académique des Services
de l'Éducation Nationale
5 place des Faïenciers
76037 Rouen

Harfleur, le 24 avril 2023.

Objet : Suppression de 8 postes d'enseignants « supplémentaires » sur Le Havre

Madame la Directrice académique,

Au regard des alertes reçues de la part de conseils d'administration et d'enseignants de collèges situés en REP+ sur ma circonscription, concernant la baisse des moyens d'enseignement annoncée par vos services pour la prochaine rentrée scolaire, j'avais partagé avec vous mes inquiétudes lors de notre rencontre du 6 février dernier ainsi que par courriers.

Dans votre courrier de réponse en date du 16 mars relative au collège Jacques-Monod, vous m'annoncez que le taux d'encadrement global du collège sera, avec 21,4 élèves par classe en septembre prochain, plus favorable que le taux actuel, et demeurera en dessous du seuil fixé pour les établissements en REP+ (23 élèves par classe).

Vous soulignez par ailleurs que le nombre de classes restera identique (12 classes) et que le collège dispose d'une marge d'autonomie de 77 heures pour la mise en place des dispositifs d'accompagnement.

Mais dans le même temps vous confirmez la suppression du poste de professeur supplémentaire en REP+ dont dispose ce collège depuis plusieurs années, en m'expliquant, comme vous l'aviez fait lors de notre rencontre, que cette décision s'inscrit dans un cadre global visant à « mieux répartir la marge supplémentaire de façon équitable sur l'ensemble des collèges du département ».

Si mes informations sont exactes, 8 postes d'enseignants supplémentaires seront d'ailleurs supprimés à la rentrée dans les collèges REP+ du Havre.

J'en déduis que des moyens sont retirés dans les collèges en REP+ pour être répartis sur les autres collèges.

Par conséquent, je vous avoue éprouver quelques difficultés pour saisir comment, la suppression de ces postes serait compatible avec l'engagement (et l'affirmation) d'un maintien des moyens mobilisés sur les collèges situés en REP+ ?

Maintien des moyens que le Président de la République et le Ministre de l'Education Nationale ont annoncé à plusieurs reprises, comme d'ailleurs le maintien de l'existence même du REP+ dans le cadre de la prochaine réforme de l'éducation prioritaire.

Or, en accueillant 23 élèves supplémentaires à la rentrée, avec un nombre de classes identique et la suppression du poste d'enseignant supplémentaire, j'ai du mal à être convaincu par vos propos rassurants qui ne voient pas une dégradation des conditions d'enseignement et d'accompagnement des élèves dans ce collège.

Plus globalement, j'aimerais connaître les éléments sur lesquels vous vous fondez pour supprimer ces postes d'enseignants supplémentaires dans certains collèges en REP+ et de les maintenir sur d'autres collèges en REP+ ?

Je connais l'utilité des missions qu'ils assument et leur rôle dans le fonctionnement et l'animation des réseaux d'éducation prioritaire renforcés. Alors pourquoi en réduire considérablement le nombre ?

La dotation du ministère serait-elle si insuffisante en Seine-Maritime qu'il faille aller ponctionner dans les moyens attribués aux collèges en REP+ pour couvrir des besoins dans d'autres établissements ?

Je vous remercie par avance pour vos explications qui me permettront de saisir précisément le Ministre tout prochainement.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Paul Lecoq', written over a horizontal line.

Jean-Paul LECOQ